

DEPARTEMENT DES HAUTE-ALPES

COMMUNE DE VILLARD SAINT PANCRACE

**MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**



PLU initial approuvé le 3/03/16

Modification simplifiée n°1 approuvée le 2/08/16

Modification de droit commun approuvée le

Le Maire

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

Avenue de La Clapière – Résidence La
Croisée des Chemins N°1 – 05200 EMBRUN
Tel / Fax : 04.92.46.51.80
Mail : contact@alpicite.fr
Web : www.alpicite.fr

SOMMAIRE

(En rouge les éléments modifiés ou complétés par la modification de droit commun n°1)

1. Rapport de présentation

2. PADD

3. OAP

4. Règlement écrit

5. Règlement Graphique

- Plan de zonage – La commune
- Plan de zonage – Partie urbaine

6. Annexes

- Liste des Emplacements Réservés
- Servitudes d'Utilité Publique
- Les risques
- Réseau d'assainissement
- Réseau d'eau potable
- Réseau de transport d'électricité
- Zones humides
- Sites archéologiques
- Etude d'aménagement sur la zone 1AUa de Champ Queyra
- Fiche sur le radon

